

Le temps de travail à l'heure européenne

En plein débat sur la compétitivité, en pleine offensive contre les 35 heures relancées à coup de surenchères médiatiques, le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe vient de conclure à la violation par la France de la Charte Sociale Européenne en matière de temps de travail. Sont ainsi pointés du doigt le régime des forfaits jour, la rémunération des salariés en forfait jour et le décompte du temps de travail des salariés en astreinte.

Le Medef et ses alliés n'hésitent pas à préconiser l'abandon de toute référence nationale à une durée légale de travail au profit d'accord d'entreprise, par exemple, pour améliorer la compétitivité française.

L'attachement à la RTT reste toujours plébiscité par les salariés et apprécié comme une avancée sociale importante. C'est ce que confirment les mobilisations pour défendre la RTT et 2 nouveaux sondages récents.

Le sondage Harris Interactive—L'Humanité publié le 7 janvier où 56% des français se déclarent opposés à la remise en cause des 35 heures (77% pour ceux qui en bénéficient). Le sondage BVA pour Avanquest du 13 janvier où 54% des français sont opposés à une suppression des 35 heures « pour améliorer la compétitivité de la France ». Cette proportion atteint 70% chez les cadres supérieurs et les professions libérales.

La décision européenne est un point d'appui, un encouragement pour revendiquer une meilleure répartition des richesses, plus de salaire et de meilleures conditions de vie et de travail.



Branche Poste

CHRONOPOST : le salaire de la sueur

De bons résultats financiers en 2010, mais au prix de la sueur des salariés de l'entreprise : gel des embauches, non remplacement des absents, augmentation de la productivité et de la sous-traitance, baisse voire arrêt du chauffage cet hiver dans les agences, pressions diverses, etc...

Nous sommes donc légitimes à demander à la direction un réel effort sur les salaires et sur l'emploi, en criant haut et fort que ces bons résultats n'ont pas été obtenus sans douleur ni sans conséquences sur l'emploi et les conditions de travail.

La CGT-FAPT revendique donc une augmentation générale de 80 euros pour tous (soit 2,66% pour un cadre dont le salaire serait de 3 000 € et 2% pour 4 000 €), et de réelles négociations sur l'emploi, les conditions et le temps de travail. Il ne faut pas que cette négociation devienne celle du salaire de la peur...

Elections CE-DP à Poste Immo

Les salariés sont appelés à élire leurs délégués du personnel (DP) et leurs représentants aux comités d'entreprise (CE). Ces élections auront lieu du 21 au 28 mars 2011 par vote électronique suite à un accord d'entreprise signé par FO et CFDT.

Elles détermineront la représentativité des organisations syndicales représentatives au sein de Poste Immo (10% minimum des voix au CE) et la composition des CHSCT.

Pour vous donner des élus qui défendront efficacement vos intérêts de salariés, cadres et non-cadres, il est nécessaire non seulement de voter massivement pour les candidats présentés par la CGT, mais également d'être soi-même candidat à ces élections en contactant à la Fédération : claud.quinquis@cgt-fapt.fr

Branche Télécoms

L'embrouille d'Orange

La direction a dévoilé son projet de réorganisation pour la France dans le cadre d'« Ambition 2015 ».

On transfère aux 9 nouvelles « Directions de Marché grand public » (actuelles DT hors DOM et Corse) la gestion des marchés résidentiels du mobile et du fixe, et surtout la responsabilité du chiffre d'affaires sur leur périmètre.

Cette réorganisation présentée comme une évolution vertueuse, en réponse au mal vivre du personnel et à la dégradation de la relation client, est dangereuse.

L'objectif reste avant tout de tenir les objectifs financiers (niveau du cash flow et des dividendes).

Le siège d'Orange France déciderait des volumes d'emploi par périmètres, des budgets alloués, et contrôlerait en direct les directeurs de marché par le chiffre d'affaires !

Après 3 réunions de négociations chez SFR, rien n'est fait

La direction propose une augmentation individuelle de 2%, un « coup de pouce bas salaire » non chiffré, une mesure de réduction de l'écart Femme/Homme, ainsi qu'une mesure spécifique aux ex-9 Cegetel.

La CGT ne se résout pas à ce qu'elle considère insuffisant pour répondre aux besoins des salariés.

Elle revendique une augmentation générale de 5%, l'intégration de la part variable dans le fixe, la mise en place de grilles salariales incluant l'égalité Femme/Homme, des mesures fortes sur le plan social telles qu'une meilleure prise en charge de la parentalité, des frais de transports, de la restauration, ainsi qu'une augmentation de la participation employeur à la mutuelle et aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise.

Échos

Le Medef au rapport !

Un rapport comparatif entre la France et l'Allemagne préconise « au nom de la compétitivité » la remise en cause des droits sociaux des salariés.

La démarche réduisant la politique industrielle au seul aspect « compétitivité et baisse du coût du travail » n'est pas sérieuse.

Pour la CGT, ce rapport émanant d'un organisme proche du Medef est complètement orienté.

Il justifie l'offensive contre les salariés et préconise une baisse des cotisations patronales.

La CGT affirme que les causes de l'affaiblissement industriel proviennent non du salariat mais des dividendes immenses versés aux actionnaires, car ils dépassent l'investissement productif et handicapent les entreprises françaises.

Santé

Pour une vraie médecine du travail

Des responsables syndicaux, associatifs et des partis de gauche viennent unanimement de dénoncer une proposition de loi sur la médecine du travail.

Pour Mireille Chevallier, du Syndicat national des professionnels de santé au travail (SNPST) : « Avec cette proposition, on met les médecins du travail dans une grande confusion », « ils seraient là pour aider l'employeur à gérer les risques professionnels, alors que leur rôle est de suivre la santé des salariés, ..., de préconiser des aménagements mais pas d'endosser des décisions ayant un fondement économique ». Pour les médecins du travail CGT des industries électriques et gazières : « il y a conflit d'intérêt entre la gestion des risques et la mission de suivi et d'alerte ».

Santé au travail : propositions CGT et CFDT

Les deux Organisations Syndicales ont adressé une lettre ouverte commune au Sénat et à l'Assemblée Nationale avant l'examen de la loi relative à l'organisation de la médecine du travail. Elles dénoncent le renforcement de la gestion patronale des services de santé au travail et proposent au contraire un paritarisme strict.

Elles plaident pour la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail et de spécialistes en santé au travail exerçant collectivement en toute indépendance.

C'est la condition pour que les services de santé au travail impulsent une véritable dynamique de progrès social et participent avec efficacité et transparence à la prévention des risques professionnels.

International

La CGT solidaire des égyptiens

Le peuple égyptien poursuit sa lutte afin d'obtenir le droit à une vie décente, à la dignité, à la liberté et à la justice sociale. La CGT salue la création le 30 janvier de la fédération égyptienne des syndicats indépendants qui est une réponse à l'impossibilité d'avoir une représentation démocratique. Cette nouvelle organisation s'est fixée comme revendications, le droit au travail, un salaire minimum, une indemnisation du chômage, des retraites décentes, des mesures dans les domaines de la santé, du logement et de l'éducation.

Elle exige la libération de tous les manifestants emprisonnés et annonce la création de comités civils chargés de protéger toutes les entreprises.

La CGT rend hommage et exprime son soutien et sa solidarité aux travailleurs égyptiens.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Accès aux soins : 120 médecins lancent un manifeste

Plusieurs projets de décrets ouvrent une brèche dans la prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale, des maladies de longue durée.

La sortie de l'hypertension artérielle sévère, sous l'argument que cela relève de la prévention et non du soin est inacceptable. Ainsi, des milliers de malades pourraient renoncer à se soigner pour cette pathologie dont les complications sont graves. Un autre projet prévoit une prescription très limitée des transports sanitaires.

La CGT alerte les pouvoirs publics et la population sur les conséquences. Poursuivre dans cette voie serait participer à la régression de notre pays et diminuer l'espérance de vie. Il faut maintenir un haut niveau de prise en charge par la Sécurité Sociale pour renforcer la solidarité et garantir l'accès aux soins pour tous.

Emploi

Une politique de l'emploi désastreuse

Plus de 4 millions de chômeurs, soit une progression de 3% sur un an, une progression du nombre des demandeurs d'emploi inscrits de 27 100 en catégorie A et de 36 600 en catégories A, B, C en décembre 2010, tel est le bilan désastreux de la politique de l'emploi.

La situation est d'autant plus inquiétante que, pour le deuxième mois consécutif, le nombre de jeunes chômeurs a repris sa progression (+ 1,1%) pour atteindre 442 400.

Pour les seniors, la situation s'est à nouveau détériorée. Leur nombre a dépassé le demi-million et l'augmentation sur un an est de 16,3%.

Pour la CGT, il est urgent de supprimer les heures supplémentaires défiscalisées et de mieux encadrer le dispositif de rupture conventionnelle.

Assurance chômage : refusons le statu quo !

Nous ne pouvons, comme le souhaite le patronat, nous satisfaire d'une reconduction pure et simple de la convention Assurance chômage.

Face à la situation des demandeurs d'emploi qui s'est fortement dégradée et qui les pousse trop souvent vers les minima sociaux, il est vital de mieux les protéger.

Si des convergences existent sur certains points avec les autres syndicats, notre organisation est la seule à demander l'ouverture des droits à indemnisation à l'assurance chômage à 2 mois et à taxer les ruptures conventionnelles, qui s'apparentent trop souvent à des licenciements économiques cachés et des mises en préretraites des plus de 50 ans.

Nous ne pouvons laisser les demandeurs d'emploi dans le désarroi qui est le leur aujourd'hui.

Égalité

La pauvreté en Europe

Selon Eurostat, 25% de la population de l'Union serait menacé de pauvreté, c'est-à-dire concerné par l'une des exclusions sociales telles que: pauvreté monétaire, privation matérielle grave, situation de chômage ou d'emploi trop faiblement rémunéré.

Le seuil national de pauvreté fixé à 60% du revenu médian de chaque pays, est dépassé par 81 millions de personnes. Cette situation touche notamment la Lettonie, la Roumanie mais aussi la France, l'Allemagne, l'Espagne...

8% de la population (42 millions) sont en situation de privation matérielle grave (mal logement).

Enfin, 9% de la population vivent le chômage ou un niveau d'emploi trop modeste.

L'UE se donne pour objectif de réduire de 20 millions le nombre de personnes concernées par la pauvreté: un vœu pieux ?